

COMMISSION « ESPACE PUBLIC »

Compte-Rendu de la réunion du 04 – 12 – 2018

Présents : Mmes Arnoult – Bacou – Chatelais – Desangles – Panis.

MM. Bacou – Boucher – Eard – Iquia – Menneghin – Quéinnec – Rivière – Rousseau.

Excusés : Mmes Carrère, Pédoussaut ; MM. DaBenta - Durand – Vialonga.

I – Aménagement du Parc du Pigeonnier.

Un travail préliminaire à la réunion a été fait par le groupe composé de Mme Panis et de MM. Bacou – Boucher – Da Benta – Iquia . un compte-rendu de ce travail a été transmis à l'ensemble des membres de la commission. Il est prévu ce soir, de discuter/ amender les propositions émises par le groupe.

A – Aménagement du bâtiment existant.

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) consulté proposait :

- Un agrandissement de la plate-forme devant le bâtiment.
- Une extension du de la dalle de la halle.
- Un remplacement du muret latéral par des gradins.
- Un rajout d'un bâtiment pour stocker le matériel utile aux associations.

Ce rajout pourrait être positionné, soit à la suite des sanitaires existants, soit en suivant les traces visibles de l'ancienne construction éboulée située du côté de l'entrée du parc . (voir le rapport joint).

Les deux propositions sont acceptées par l'architecte des bâtiments de France.

L'entreprise Gelin-Gélis conseille de reprendre les traces de l'ancienne construction conformément à la proposition du CAUE plutôt que l'extension de la pente de la toiture de la halle comme l'avait proposé le groupe de travail ; cette dernière proposition risquant de ne pas être validée par l'architecte des bâtiments de France.

De toutes ces concertations, la commission retient que l'aménagement le plus adapté aux besoins de la commune serait la reconstruction du bâtiment disparu à partir des traces toujours visibles mais en agrandissant légèrement jusqu'au premier pilier, ce qui ferait une surface au sol de 9,20m sur 3,60m, soit 33m² de stockage supplémentaire qui pourrait éventuellement être divisé par une cloison.

Dans le prolongement une dalle serait créée du premier au second pilier.

Entre l'ancienne construction existante et le nouveau local, la porte de communication serait rétablie et il faudrait déplacer le compteur électrique qui, tel qu'il est actuellement gênerait l'ouverture.

(plan en annexe).

Il faudra prévoir des ouvertures pour économiser l'électricité dans ce local qui risque d'être sombre. Ce projet correspondrait au mieux aux besoins de stockage des matériels en évitant trop de manipulations au service technique de la commune.

Dans un deuxième temps, l'aménagement de la bâtisse peut se poursuivre par :

- Clore l'espace au dessus des sanitaires avec accès par escalier à partir du pigeonnier pour créer un espace de rangement supplémentaire .
- Prolonger la toiture de la halle pour abriter la buvette.
- Réserver l'option de construire à la suite des sanitaires suivant la proposition du CAUE.

B – Aménagement de l'espace végétalisé .

1° - Réaménager le petit parking de l'entrée principale du parc.

Le CAUE propose de modifier l'espace rectangulaire en l'entourant de haies .

Le groupe de travail propose d'enterrer à moitié les blocs de cailloux et de végétaliser entre les blocs .

La commission opte pour la proposition du groupe de travail en laissant deux blocs émergés et déplaçables pour laisser un passage au personnel des services techniques.

On profite de l'opération « enterrement » pour reculer les blocs de 50 cm environ afin d'agrandir légèrement le parking.

2° - Réaménager les entrées du parc.

Il existe cinq entrées, + ou – connues et d'accès + ou - confortable.

- Entrée principale par le chemin de Caoulet .
- Entrée par le chemin des Cornouillers.
- Entrée par le talus situé en face de la MDA
- Entrée par le passage situé derrière la maison de M.Guy.
- Entrée par le passage entre le chemin de Vieille Vigne et le lotissement des Cornouillers.

Certaines de ces entrées doivent être rendues plus accessibles. En particulier il faudra aménager un véritable accès aménagé dans le talus en face de la MDA.

3° - Les plantations.

- Dans l'axe de l'allée matérialisée par les marronniers restants on essaie de recréer le double alignement avec des essences locales conseillées par l'association « Arbres et Paysages d'Autan ».
Cependant il reste le risque que l'harmonie soit rompue si les marronniers restants perdent quelques branches sous l'effet de bourrasques intempestives toujours possibles dans notre région.
- Le long du lotissement des Cornouillers, partie basse du parc, on intègre quelques plantations supplémentaires réparties en petits bosquets informels.
- Le long du chemin de Vieille Vigne, sous les acacias existants on implante quelques essences en prévision du remplacement des dits acacias.
- Les tables de pique-nique : il en existe deux sous les marronniers et une sous les acacias ; on en installera deux supplémentaires, une sous le couvert des bosquets et une sous les acacias.
- Les allées et cheminement ne seront matérialisés que par une tonte régulière des tracés, .
- Le talu baché, à la lisière du lotissement des Cornouillers, sera végétalisé avec des plantations appropriées.

II – Travaux de voirie

Ce programme est prévu sur deux ans (2019-2020) compte tenu des élections municipales de 2020.

- Le long du CD4, prolongement du trottoir venant du centre commercial jusqu'à l'escalier issu du lotissement des Contours..
- Le passage piéton situé à la sortie du rond point est peu visible des automobilistes venant de St-Orens. Prévoir de le retracer et d'ajouter une signalisation pour les automobiles venant de l'entrée de Nanbours.
- Abandon du prolongement du trottoir prévu le long du lotissement de Peyrille.
- Reprise du plateau ralentisseur au niveau du terrain de foot.
- Reprise du « busage » du chemin de Périole.
- Renforcement du chemin du Pasquet.
- Aménagement des placettes du lotissement de Nanbours. 13 000 €/ placette.
- Radar pédagogique sur le CD4.

III – Questions diverses.

- L'entretien des trottoirs par les propriétaires limitrophes ne peut pas être demandé tant que la municipalité n'a pas mis en état la voirie.
- Le passage de la balayeuse devrait être annoncé régulièrement sur les panneaux municipaux.
- Le pin parasol situé à l'entrée de Studio7 sera abattu en raison du risque pour le bâti du développement des racines.
- L'éclairage de la piste cyclable devant le château peut être étudié mais n'est pas prioritaire.
- L'éclairage public depuis la route de Revel jusqu'au rond point passe en leds en 2019.

Fin de la réunion à 23h15

Texte rédigé par MC Desangles
Revu et corrigé par Ch.Boucher.